

# UFF EUROPE OPPORTUNITÉS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 28 février 2020

**Myria** Asset Management  
GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs.....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP &amp; Informations concernant les placements et la gestion...4</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>9</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM maître « EUROPE OPPORTUNITÉS M ».....</b>	<b>10</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes.....</b>	<b>11</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 28 février 2020**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros.  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP – 14000039.  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 350. 000 000 euros.  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722.  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5.800 000 euros.  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## **Commissaire aux comptes : RSM PARIS représenté par Fabien CRÉGUT**

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- FR0010286864 UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C
- FR0010988857 UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V

**FONDS NOURRICIERS** : Oui

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif de l'OPCVM maître Europe Opportunités M. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître est *« de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indicateur composite suivant : 50% Eurostoxx 50 Net Return + 50% EONIA. Cet objectif de gestion est visé de concert avec une volatilité annuelle de 10% dans des conditions normales de gestion sur la durée de placement recommandée. Afin de respecter la réglementation applicable au PEA, le fonds investira sur les marchés actions des pays membres de l'Union Européenne à hauteur de 75% de son actif net minimum. Le FCP a la faculté de couvrir entièrement son exposition aux marchés actions à travers l'utilisation d'instruments dérivés ».*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses propres frais de gestion propres.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

*Le FCP Maître Europe Opportunités M n'est ni indiciel, ni à référence indicielle et l'indicateur de référence est donné comme élément de comparaison a posteriori car le processus de gestion est basé sur une sélection de titres par des critères fondamentaux en dehors de tout critère d'appartenance à un indice de marché.*

*L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à l'indicateur composite 50% Eurostoxx 50 Net return + 50 % EONIA.*

*Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.*

*L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour du marché interbancaire de la zone Euro. L'EONIA est calculée par la Banque Centrale Européenne et est disponible sur le site [www.euribor.org](http://www.euribor.org). L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate Swap) qui consiste à capitaliser l'EONIA les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours.*

*L'indice Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés européens.*

*L'indice EONIA est administré par European Money Markets Institute (EMMI) et est disponible sur le site : [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu)*

*L'indice Eurostoxx 50 est administré par Euronext et est disponible sur le site : [www.euronext.com](http://www.euronext.com)*

*A la date de mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.*

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

Le FCP qui est un l'OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître Europe Opportunités M, présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

### **Stratégie d'investissement du FCP Europe Opportunités M**

*Pour atteindre son objectif, le fonds applique une stratégie d'investissement s'appuyant sur deux moteurs :*

- Le premier de type long-couvert qui vise à sélectionner des valeurs susceptibles de performer par rapport au marché actions ou par rapport à leur secteur d'activité. Le modèle de sélection des valeurs repose sur l'analyse financière fondamentale. La sensibilité du portefeuille au risque action est réduite en couvrant les positions longues par des indices de marché ou sectoriels.*
- Le second sur le choix d'une exposition à la direction des marchés actions qui sera comprise dans une fourchette entre 0 et 100%, avec une exposition moyenne aux alentours de 50% de l'actif net du portefeuille, tout en respectant un objectif de volatilité annuelle fixé à 10%.*

*La connaissance des sociétés et leurs niveaux de valorisation sont au cœur des décisions d'investissement.*

*L'essentiel de la performance est basé sur deux piliers :*

- La capacité du gérant à faire les bons choix d'investissement par rapport à l'évolution des marchés,*
- La capacité du gérant à sélectionner les titres présentant les caractéristiques à même de surperformer leurs indices de marché ou leurs indices sectoriels.*

*Plus précisément, la stratégie d'investissement du fonds repose sur les éléments suivants :*

- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice de marché : pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformance et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice de marché. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et l'indice vendu.*
- La capacité du gérant à identifier les titres susceptibles de surperformer leur indice sectoriel ou un autre secteur associé : Pour atteindre cet objectif, les gérants achètent des titres susceptibles de surperformer leur secteur d'activité ou un secteur associé et vendent simultanément un contrat à terme sur l'indice sectoriel via des futures et/ou des CFD. La performance découlera de la différence de performance entre le titre acheté et le contrat à terme de l'indice sectoriel ou associé vendu.*
- Si le gérant a une conviction quant à la direction du marché ou d'un secteur, il peut décider de ne pas couvrir certaines positions longues ce qui peut conduire à une exposition nette évoluant de 0% (couverture par des contrats à terme sur indices ou sur secteurs) à 100% (pas de couverture).*

*Les couvertures sont réalisées via des contrats à terme sur indices et des contrats à terme sur secteurs (intégrés ou non dans un CFD – Contract for Difference – ou un DPS – Dynamic Portfolio Swap -).*

*Le recours à des instruments dérivés ne conduira pas à une surexposition du portefeuille.*

*Le FCP est éligible au PEA. A cet effet, le portefeuille est en permanence investi à au moins 75 % en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) et en titres éligibles au PEA.*

*Dans la limite de 25% de l'actif net, le fonds peut également investir dans des produits de taux, directement ou via des OPC.*

*Le fonds peut également intervenir sur les marchés des devises et ce dans un but de couvrir les investissements réalisés hors de la zone euro, soit ceux concernant notamment la Suisse, le Royaume-Uni ou la Scandinavie. Le risque de change hors euro ne représentera pas plus de 20% de l'actif net.*

### **PROFIL DE RISQUE du FCP**

*Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître Europe Opportunités M. Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :*

➤ **Risque actions**

*Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé directement et/ou par le biais des OPC détenus baissent, la valeur liquidative baissera. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% aux actions.*

*En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.*

➤ **Risque de perte en capital**

*La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.*

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

*Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs ou des OPCVM. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.*

➤ **Risque de taux**

*Une partie du portefeuille peut être investie en produits de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.*

➤ **Risque de crédit**

*Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.*

➤ **Risque de change**

*Étant donné que le FCP peut investir dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.*

*Le FCP pourra par ailleurs être exposé jusqu'à 20% de son actif net au risque de change.*

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**  
*Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés par l'utilisation d'instruments dérivés au-delà de son actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.*
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**  
*La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.*
- **Risque lié à la détention de titres spéculatifs**  
*Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieur à BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.*
- **Risque de contrepartie**  
*La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- **Risque de liquidité**  
*Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.*
- **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**  
*L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :*
  - *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
  - *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
  - *Le risque de liquidité tel que défini ci-dessus.*
  - *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*
  - *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « EUROPE OPPORTUNITES M »**

- ***Les actifs hors dérivés intégrés***  
*Actions et titres donnant accès au capital*  
*Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA.*

*Les actions (dont des droits de souscription et des bons de souscription) en portefeuille sont des actions émises principalement par des sociétés ayant leur siège en Europe (dont l'Espace Économique Européen et la Suisse), de toute capitalisation dont la sélection repose sur la stratégie d'investissement menée par le gérant.*

*Dans la limite de 5% de l'actif net, le fonds pourra être exposé à des titres de sociétés de capitalisation dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.*

*La répartition des secteurs peut varier à tout moment selon les anticipations du gérant.*

#### Titres de créance et instruments du marché monétaire

*Le FCP s'autorise à être exposé en titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euros ou dans une autre devise, du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marchés, notamment :*

- *Des emprunts émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, par les collectivités territoriales d'un État membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou par un organisme international à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'Union Européenne, ou partie à l'accord sur l'Espace économique européenne, ou de titres émis par la CADES, d'échéance moyenne.*
- *Des obligations foncières,*
- *Des emprunts du secteur public ou semi-public,*
- *Des emprunts du secteur privé,*
- *Des titres de créances négociables : titres négociables à courte terme (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie.*

*Les titres spéculatifs ou non notés (c'est-à-dire de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's par exemple) pourront néanmoins représenter 20% de l'actif du fonds. Étant précisé que la société de gestion ne recourt pas systématiquement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation et procède à sa propre analyse.*

*La sensibilité de la poche « taux » du FCP est comprise entre 0 et +1.*

#### Actions et parts d'OPC

*Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions.*

- OPCVM de droit français*
- OPCVM de droit européens*
- Trackers et Exchange Traded Funds*

*Le fonds peut détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des OPCVM français ou européens relevant de la directive 2009/65/CE (dont des ETF) et des Fonds d'Investissement à Vocation Générale destiné à des investisseurs non professionnels et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.*

*Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par DNCA Finance.*

#### ➤ **Les instruments dérivés**

##### Nature des marchés d'intervention :

*Le fonds peut investir sur des instruments financiers à terme (des contrats à terme fermes ou conditionnels en relation avec les risques exposés dans la stratégie de gestion) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simples pour réaliser son objectif de gestion.*

*Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : risque action, risque de change.*

##### Nature des interventions :

*Le gérant peut prendre des positions sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques action et à titre de couverture du risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.*

*Nature des instruments utilisés :*

*Le fonds investira soit dans des contrats à terme (Futures) soit directement via des CFD (« Contract for Differences ») ou DPS (« Dynamic Portfolio Swaps ») et/ou autres formes de swaps portant sur des sous-jacents « actions ».*

*Le fonds ne recourra pas à des instruments financiers complexes ou non cotés exigeant une méthode de calcul du risque via la méthode du calcul de la valeur en risque (VAR).*

*Le gérant n'utilise pas de TRS (Total return swaps).*

*Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :*

- Afin de procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscription et de rachat sur le FCP,*
- Afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).*

*Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.*

*Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment aux classes « monétaire court terme ».*

➤ ***Les instruments intégrant des dérivés***

*Nature des marchés d'intervention : le FCP peut intervenir dans des titres intégrant des dérivés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré simple.*

*Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : risque action, risque de change.*

*Nature des interventions : le gérant peut prendre des positions, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque action et/ou risque de change, sans recherche de surexposition du portefeuille.*

*Nature des instruments utilisés : obligations convertibles, EMTN simples, warrants, certificats cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.*

➤ ***Les dépôts et emprunts d'espèces***

*Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le fonds peut avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion et la trésorerie du fonds. Ce type d'instruments est néanmoins utilisé de manière accessoire.*

*Dépôts : le fonds peut utiliser les dépôts dans la limite de 10% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit. La durée des dépôts ne peut pas être supérieure à un an.*

*Emprunts d'espèces : les emprunts en espèces ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'actif net et servant, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.*

➤ ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier*
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier*

• *Nature des interventions*

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM*
- Optimisation des revenus de l'OPCVM*
- *Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations*
  - Obligations*
  - Actions*
  - Titres de créance négociables*
  - Instruments du marché monétaire*
- *Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net*
- *Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net*
- *Effets de levier éventuels : Néant*
- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

### **CHANGEMENTS INTERVENUS**

Néant.

### **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

#### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2019.

#### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au

titre de l'exercice 2019, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2019 : 12, dont 6 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2019 : 745 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 502 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 243 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 668 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 77 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 6 bénéficiaires.

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Le fonds étant nourricier du FCP « EUROPE OPPORTUNITÉS M », les actifs ont été intégralement investis aux liquidités près en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier 0.90% maximum TTC de frais de gestion ainsi que d'autres frais indirects (L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des frais indirects pourront être prélevés).

Le taux de frais de gestion appliqué à chaque type de part, pour l'exercice sur la base de l'actif net TTC est de :

- 1,35% pour la part C
- 0,85% pour la part V

Le taux de frais courant prélevé par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 28/02/2019 est de 1,65 % TTC.

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

## **CRITÈRES ESG**

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

L'OPCVM respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par la Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.**

## **RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA**

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « EUROPE OPPORTUNITÉS M »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE DNCA** **FIN FEVRIER 2019 – FIN FEVRIER 2020**

*L'année fiscale (01/03/2019 – 29/02/2020) du fonds Europe Opportunités M aura été particulièrement agitée sur les marchés financiers. La guerre commerciale, sino-américaine, a continué de bercer les marchés avec son lot d'accords avortés à la dernière minute pour finalement aboutir sur un accord de phase I mi-décembre. Alors que 2020 avait commencé avec l'optimisme de fin d'année 2019, l'épidémie de COVID-19 est venue bouleverser les perspectives économiques. Au moment où nous écrivons ce commentaire (10/03/2020), le consensus des économistes s'oriente vers une récession au moins technique en Europe et un fort ralentissement sur les autres zones. La durée et l'intensité de ce ralentissement sont les deux grandes inconnues, étroitement liées au temps qu'il faudra pour contenir l'épidémie, de même que l'efficacité des mesures qui seront mises en place dans un contexte de crise de confiance.*

*En termes de style, les investisseurs ont continué de favoriser, à l'exception de quelques semaines, la « croissance » et le « momentum » au détriment de la value sur la période écoulée.*

*Sur l'exercice du fonds, l'Eurostoxx 50 NR progresse de 3,7% et l'indice de référence du fonds de 1,89%. Dans ce contexte, Europe Opportunités progresse de 3,41%.*

*Europe Opportunités est un fonds flexible actions dont l'exposition au marché peut varier de 0% à 100%. Nous avons débuté l'exercice avec une exposition de 62% pour terminer avec une exposition de 47,6% et une moyenne de 61%.*

*Parmi les principaux contributeurs de performance actions, nous retiendrons les cinq sociétés suivantes:*

- *Schneider Electric (+155pb) dont nous apprécions l'exposition à la digitalisation des sites de production et à l'électrification de la société,*
- *STM (+103pb) qui a profité de son positionnement auprès d'Apple, de Huawei et de son avance en termes d'électrification de l'automobile,*
- *Iliad (+83pb) qui a fortement rebondi fin 2019 suite à l'annonce par son fondateur d'un programme de rachat d'actions envoyant un message très positif quant aux perspectives de résultats de la société,*
- *Sopra (+83pb) qui a rebondi suite à un ensemble de publications et de messages rassurant effaçant partiellement les craintes apparues fin 2018 lors d'un avertissement sur ses résultats,*
- *Sanofi (+78pb) qui a suscité à nouveau l'intérêt des investisseurs grâce notamment à l'arrivée d'un nouveau directeur général (Paul Hudson) épaulé d'un directeur financier (JB de Chatillon) qui a largement fait ses preuves chez PSA.*

*A l'inverse, les cinq sociétés suivantes ont pesé sur la performance du fonds :*

- *Casino (-138pb) en raison notamment d'un avertissement sur ses résultats début 2020 et d'une structure de bilan qui continue d'inquiéter, notre exposition à Casino demeure limitée (2%) et s'appuie principalement sur le plan de cessions du groupe qui devrait rassurer les investisseurs dans les mois qui viennent,*
- *Peugeot (-52pb) qui souffre de son appartenance à un secteur malaimé malgré une performance opérationnelle de grande qualité et un positionnement CO2 best-in-class,*
- *Imperial Brands (-46pb) en raison de la fuite des fonds de ce segment de la cote pour des raisons ESG et suite aux questionnements, notamment en 2019, des investisseurs autour de l'avenir*

*réglementaire des cigarettes au menthol et des cigarettes électroniques aromatisées ; Europe Opportunités M n'est plus actionnaire d'Imperial Brands,*

- *Air France (-45pb) a pâti de la guerre commerciale, du COVID-19 et des surcapacités du secteur; l'exposition actuelle du fonds à Air France est de 0,1%,*
- *Total (-38pb) dont le cours de bourse a été fortement pénalisé par l'effondrement des cours du pétrole.*

*Les douze prochains mois risquent d'être marqués par une très forte volatilité des marchés actions, la philosophie d'investissement continue de reposer sur la sélection des valeurs en essayant d'éviter les biais de style tout en gardant une approche fondamentale de connaissance et de valorisation des sociétés dans une optique patrimoniale.*

**Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 28 février 2020, le fonds a réalisé une performance de

- +2,03% sur la part C
- +2,53% sur la part V

sur 12 mois, contre +1,89% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## UFF EUROPE OPPORTUNITES

### FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 FEVRIER 2020

## Aux porteurs de parts du FCP UFF EUROPE OPPORTUNITES,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF EUROPE OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 février 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec

réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2020

RSM PARIS  
Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Fabien CRÉGUT  
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien CRÉGUT', is written over the typed name.

**BILAN ACTIF AU 28/02/2020 EN EUR**

	<b>28/02/2020</b>	<b>28/02/2019</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>120 231 782,05</b>	<b>146 601 523,54</b>
<b>OPC Maître</b>	<b>120 231 782,05</b>	<b>146 601 523,54</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>111 609,21</b>
Liquidités	0,00	111 609,21
<b>Total de l'actif</b>	<b>120 231 782,05</b>	<b>146 713 132,75</b>

## BILAN PASSIF AU 28/02/2020 EN EUR

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	120 495 654,51	148 027 762,35
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	799 829,44	618 952,54
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-1 629 999,08	-2 083 617,06
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>119 665 484,87</b>	<b>146 563 097,83</b>
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	135 914,84	150 034,92
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	135 914,84	150 034,92
<b>Comptes financiers</b>	430 382,34	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	430 382,34	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>120 231 782,05</b>	<b>146 713 132,75</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/02/2020 EN EUR

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/02/2020 EN EUR

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 995,69	1 408,93
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Total (2)</b>	<b>1 995,69</b>	<b>1 408,93</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>-1 995,69</b>	<b>-1 408,93</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 840 518,33	2 209 916,56
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 842 514,02</b>	<b>-2 211 325,49</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	212 514,94	127 708,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 629 999,08</b>	<b>-2 083 617,06</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les taux appliqués sur la base de l'actif net sont de :

- 1,35 % TTC pour la part C
- 0,15 % TTC pour la part I
- 0,85 % TTC pour la part V

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts « C », « V », « I »
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/02/2020 EN EUR

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>146 563 097,83</b>	<b>190 960 584,72</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 824 216,70	4 492 432,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 037 153,75	-23 007 620,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	931 834,26	954 047,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-93 913,95	-262 708,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-648,00	-636,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 320 565,80	-24 361 676,64
Différence d'estimation exercice N	2 586 981,53	-1 733 584,27
Différence d'estimation exercice N-1	1 733 584,27	-22 628 092,37
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 842 514,02	-2 211 325,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>119 665 484,87</b>	<b>146 563 097,83</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	28/02/2020
<b>Créances</b>	
<b>Total des créances</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	
Frais de gestion	135 914,84
<b>Total des dettes</b>	<b>135 914,84</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30 122,3405	2 824 216,70
Parts rachetées durant l'exercice	-350 709,1357	-33 037 153,75
Solde net des souscriptions/rachats	-320 586,7952	-30 212 937,05
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,0000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,0000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,0000	0,00

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>0,00</b>

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/02/2020
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 840 509,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/02/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	28/02/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	28/02/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			120 231 782,05
	FR0011365873	EUROPE OPPORTUNITES M	120 231 782,05
Instruments financiers à terme			0,00

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat**

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 629 999,08	-2 083 617,06
<b>Total</b>	<b>-1 629 999,08</b>	<b>-2 083 617,06</b>

	28/02/2020	28/02/2019
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 629 990,33	-2 083 608,16
<b>Total</b>	<b>-1 629 990,33</b>	<b>-2 083 608,16</b>

	28/02/2020	28/02/2019
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-8,75	-8,90
<b>Total</b>	<b>-8,75</b>	<b>-8,90</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/02/2020	28/02/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	799 829,44	618 952,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>799 829,44</b>	<b>618 952,54</b>

	28/02/2020	28/02/2019
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	799 822,62	618 948,38
<b>Total</b>	<b>799 822,62</b>	<b>618 948,38</b>

	28/02/2020	28/02/2019
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6,82	4,16
<b>Total</b>	<b>6,82</b>	<b>4,16</b>

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS  
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

	29/02/2016	28/02/2017	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>250 405 014,96</b>	<b>223 256 879,47</b>	<b>190 960 584,72</b>	<b>146 563 097,83</b>	<b>119 665 484,87</b>
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>					
Actif net en EUR	249 452 698,12	223 082 891,63	190 818 549,85	146 562 098,68	119 664 460,41
Nombre de titres	2 653 030,1337	2 167 832,1001	1 796 263,4449	1 605 224,9563	1 284 638,1611
Valeur liquidative unitaire en EUR	94,02	102,90	106,23	91,30	93,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	4,59	0,34	2,63	0,38	0,62
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,46	-1,30	-1,45	-1,29	-1,26
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS I</b>					
Actif net en EUR	174 805,43	172 872,92	140 878,15	0,00	0,00
Nombre de titres	168,0000	150,0000	117,0000	0,0000	0,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 040,50	1 152,48	1 204,08	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	50,55	4,17	29,63	0,00	0,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-1,62	-1,57	-1,82	0,00	0,00
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>					
Actif net en EUR	777 511,41	1 114,92	1 156,72	999,15	1 024,46
Nombre de titres	767,0194	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 013,67	1 114,92	1 156,72	999,15	1 024,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	49,44	4,02	28,58	4,16	6,82
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-9,86	-8,90	-9,92	-8,90	-8,75

### 3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
EUROPE OPPORTUNITES M	EUR	117 528,6237	120 231 782,05	100,47
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>120 231 782,05</b>	<b>100,47</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>120 231 782,05</b>	<b>100,47</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>120 231 782,05</b>	<b>100,47</b>
<b>Dettes</b>			<b>-135 914,84</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-430 382,34</b>	<b>-0,36</b>
<b>Actif net</b>			<b>119 665 484,87</b>	<b>100,00</b>

<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS C</b>	<b>EUR</b>	<b>1 284 638,1611</b>	<b>93,15</b>
<b>UFF EUROPE OPPORTUNITÉS V</b>	<b>EUR</b>	<b>1,0000</b>	<b>1 024,46</b>

